

COMITÉ DLAL FEAMPA

GALPA DU 16 FÉVRIER 2024

LISTE DE PRÉSENCE

MEMBRES VOTANTS					
COLLÈGES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TOTAL
ÉLUS DES COLLECTIVITÉS	Michel PARENT	Présent	Joseph HUOT	Excusé	PUBLIC
	Patrice BROUHARD	Excusé	Alain BOMPARD	Présent	PUBLIC
	Marie-Christine PERAUDEAU	Excusée	Christian PITARD	Présent	PUBLIC
	Bruno BESSAGUET	Présent	Alain BURNET	Excusé	PUBLIC
	Christophe SUEUR	Excusé	Jean PROU	Présent	PUBLIC
PÊCHE ET AQUACULTURE	Philippe MORANDEAU	Présent	Charlotte RHONE	Excusée	PRIVÉ
	Laurent CHAMPEAU	Présent	Romain PEYRAUD	Présent	PRIVÉ
	Nicolas CHAUBARD	Excusé	Aglaée SAUMONNEAU	Présente	PRIVÉ
	Philippe MICHEAU	Excusé	Emilie ROCHE	Excusée	PRIVÉ
	Eric BLANC	Excusé	Marie FERRIERE	Présente	PRIVÉ
PORTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	Bruno SAMZUN	Excusé	David PASSERAULT	Excusé	PUBLIC
	Nicolas DUBOIS	Excusé	Amélie PERRAUDEAU	Présente	PUBLIC
	Céline VIRON	Excusée	Myriam CONIL-COMBEAU	Présente	PUBLIC
	Alexandra MAISONNET	Présente	Marie BOURLEYRE	Excusée	PUBLIC
BIOTECHNOLOGIES MARINES	Pierrick BARBIER	Présent	Diane DUFFOUR	Présente	PRIVÉ
RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES	Audrey BRUNEAU	Présente	Frédéric GIRARDIN	Présent	PUBLIC
PROTECTION ET SURVEILLANCE DU LITTORAL	Julie BERTRAND	Excusée	Yohan WEILLER	Présent	PUBLIC
TOURISME	Lionel PACAUD	Présent	Emrick HERBAUT	Excusé	PRIVÉ
INDUSTRIE NAUTIQUE ET NAVALES	Rodolphe MOUCLIER	Excusé	Pierre-Yves CHEVALIER	Excusé	PRIVÉ
FORMATION	Marianne PEREZ	Présente	Arnaud LEFEVRE	Excusé	PUBLIC
ESS	Thierry LEQUES	Présent	Samuel MASSE	Excusé	PRIVÉ
SOCIÉTÉ CIVILE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT	David BEAULIEU	Excusé	Nathalie DANIEL	Présente	PRIVÉ
	Pauline LOUBAT	Présente	Louis DOREMUS	Excusé	PRIVÉ
	Jean-Pierre BOUTFOL	Présent	Evelyne NERON MORGAT	Excusée	PRIVÉ
	Gérard DOIZELET	Excusé	Jean-Pierre BROCHON	Présent	PRIVÉ
	Emilie MARIOT	Présente	Violaine COULANGE	Présente	PRIVÉ
CULTURE / PATRIMOINE	Emmanuel de FONTAINIEU	Excusé	Arnaud DAUTRICOURT	Présent	PRIVÉ
MARAIS	Jean-Eude du PEUTY	Excusé	Sophie BAGAGEM	Présente	PUBLIC

Personnes associées présentes :

- Rémi JUSTINIEN, élu référent du territoire Île et Estuaires Charentais, Région Nouvelle Aquitaine
- Fabrice THIBAudeau, élu Chambre d'Agriculture
- Frédéric GACHET, DIRM SA
- Anne-Françoise SIROT-DEVINEAU, Direction environnement, Région Nouvelle-Aquitaine
- Barbara ROUSSEAU-DESCHAMPS, Sous-Préfecture Rochefort
- Yann LE GUILLLOU, Département 17
- Laurent CHIRON, GQ HMO
- Marie-Christine LAHARY, ACAAPP
- Aline PAUWELS, Cité de l'Huitre
- Enora ALEXANDRE, Cité de l'Huitre
- Antoine LAMBLIN, CCBM
- Eric WALTER, OTC Royan Atlantique
- Marine FOUIN, CARA/CARO/CCIO/CCBM
- Pauline GERMANAUD, CARA/CCBM
- Florence BOBILLON, CCIO/CCBM
- Cristelle BOUCHALAI-COUZON, CARO
- Michaël SPADA, PMO
- Arnaud GOICHON, CARA

QUORUM

Règle du quorum	Comité du 16 Février 2024	
30% de membres votants	Minimum : 9	Votants / Présents : 25
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 13	Votants / Présents : 13

Gabrielle MOSSOT, animatrice du GALPA rappelle aux membres votants du GALPA qu'ils doivent signer la feuille listant les conflits d'intérêts potentiels au vu des projets présentés à l'ordre du jour et aux personnes associées qu'ils doivent signer la feuille d'émargement classique.

ORDRE DU JOUR

Les membres du GALPA Îles et Estuaires Charentais sont accueillis au sein des locaux du Port de la Cotinière.

Un tour de table est proposé.

Gabrielle MOSSOT, propose de dérouler la séance sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Validation de la modification de la composition du GALPA
 - o 2 modifications par voie de notification
- Projection maquette financière
 - o Vue d'ensemble de la consommation de la maquette prévisionnelle
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA
 - o Projets proposés pour sélection : 3 projets
- Présentation outils de communication Îles et Estuaires Charentais
 - o Site Internet
 - o Roll up et oriflamme
- Informations relatives aux réseaux des GALPA
 - o Réseau européen
 - o Réseau national
- Les futures échéances
 - o Future instance du GALPA
 - o Les évènements 2024

VALIDATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 3).

Deux modifications nominatives sont proposées pour validation aux membres du GALPA.

Pour le Forum des Marais, Sophie BAGAGEM remplace Gilbert MIOSSEC.

Pour le CPIE IODDE, Violaine COULANGE remplace Nathan ROPERS.

Ces modifications sont soumises au vote des membres votants. Michel PARENT, Président du GALPA, procède au vote.

La modification de la composition du GALPA est approuvée à l'unanimité par le GALPA.

PROJECTION DE LA CONSOMMATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir diapositives correspondantes (diap. 4 à 7).

Gabrielle MOSSOT rappelle que la maquette financière proposée ici n'est qu'une projection. Tous les calculs ont été effectués sur la base d'un taux maximal d'aides publiques à 80% avec 40% de FEAMPA, 40% Région

Nouvelle-Aquitaine et 20% d'autofinancement. Comme expliqué ces taux d'accompagnement et l'assiette éligible des projets pourront évoluer au moment de l'instruction régionale.

Lors de la première instance de sélection du GALPA, 20% de la maquette financière a été pré-fléchée soit un montant de 205 238,76€ de FEAMPA.

Cette seconde instance propose d'étudier trois projets qui engageraient potentiellement 17% de la maquette financière, soit 168 144,62€.

Suite à cette réunion la première fiche-action « Dynamique économique » serait consommée à hauteur de 78%, la seconde « Dynamique environnementale » à hauteur de 11%. La troisième fiche-action « Coopération » n'est pas consommée à ce jour. Au total et suite à cette réunion 37% de la maquette financière globale serait engagée.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS AU VOTE DU GALPA

• Avancement des projets sélectionnés le 20 octobre 2023

Voir diapositives correspondantes (diap. 8 à 9).

Dossier programmé à la commission permanente du 25 mars (dossier saisi sous MDNA et instruit) :

Société des Régates de Saint Trojan - La Gaurivaudière - Projet déposé sur MDNA en date du 4/01/2024.

Dossier déposé sur la base d'une enveloppe de 12 059.84€ soit 4 823.94€ de FEAMPA.

Dossier en cours de saisie sous MDNA :

ACRIMA - OPTIMAR : Optimisation des filières de production en diversification en marais : innovation et développement durable des filières de Crevettes impériales et de plantes halophiles.

CARA - Paysages et métiers des îles et estuaires Charentais

CAPENA - ORION : Observatoire de la Ressource trophique pélagique en zone conchylicole

Dossiers en attente de saisie :

Terre Mer Chantier - Création d'une station de déchiquetage/broyage de plastiques usagés en vue de leur recyclage en dalles perméables de parking

Département 17 / Port de La Cotinière - Création d'un circuit de découverte sur la pêche en mer sur le site portuaire de La Cotinière

• Étude des projets soumis au vote du GALPA du 16 février 2024

Voir diapositives correspondantes (diap. 10 à 19).

Trois fiches-projets ont été déposées au GALPA et étudiées dans le cadre d'un comité technique le 26 janvier 2024. Les porteurs sont présents afin de présenter leur projet et de répondre aux questions des membres du GALPA.

Opération Territoriale Aquacole (OTA)	
Transmission des Entreprises et Protection du Foncier Aquacole	
Maître d'ouvrage	CRC 17
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet qui vise à poursuivre le travail engagé depuis 2018 sur l'accompagnement des professionnels dans les démarches d'installation, de cession d'activité et de reprise d'entreprises. Travail initié via la mise en place d'un service économie au CRC (pole entreprenariat financé dans le cadre du DLAL FEAMP) et qui en quelques années a permis d'accompagner de nombreux professionnels. Fort de ce résultat, le CRC souhaite poursuivre cette dynamique pour conseiller les professionnels, encourager de nouvelles installations et mieux connaître le foncier aquacole. Projet mutualisé avec le GALPA LRRA et d'une durée de 4 ans. Ce projet cible plusieurs objectifs : (1) Anticiper et planifier les cessions d'activités ; (2) Préserver voire reconquérir le foncier conchylicole et en apprécier sa valeur de marché ; (3) Accompagner les cédants et les candidats à l'installation ; (4) Accompagner les jeunes aquaculteurs dans leurs projets d'investissement et de développement. Projet développé sur 4 années et qui s'articule autour de 3 axes : Axe 1 - Accompagner la transmission des entreprises : du projet à l'immatriculation de l'entreprise Axe 2 - Anticiper et planifier les cessions d'activités : identifier, qualifier et prioriser les situations de cessions d'entreprises et accompagner la transmission Axe 3 - Préserver le foncier aquacole et en apprécier sa valeur : suivi des transactions foncières conchylicoles (obs des prix) et cartographie des lieux de production.

	Actions qui sont centrales pour la profession et projet venant répondre à des questionnements indispensables si l'on souhaite anticiper les cessions d'entreprises et conserver le foncier à terre et en mer pour les exploitations conchyliques. Construire le futur des professions conchyliques en lien avec la dynamique économique du territoire (emploi) et l'aménagement du territoire (entretien du marais). Nombreux partenaires associés au projet.
Coût total de projet	233 111.55€ TTC pour le GALPA IEC (76%) - 306 725.73€ au total
Montants FEAMPA	93 244.62€ soit 40% du cout total du projet ; 23% de la fiche action ; 9% de la maquette

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 26 janvier 2024 propose la note de 14/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet qui s'inscrit dans la stratégie du GALPA IEC, au cœur des enjeux de la filière
- Clé de proratisation pourrait être proposée à 50%/50%

L'avis préalable du service instructeur est daté du 16 février 2024 et ne souligne pas de points particuliers.

Laurent CHAMPEAU, CRC 17, introduit le projet et Romain PEYRAUD, CRC 17, le détaille en suivant.

Michel PARENT demande si les nouveaux arrivants dans la profession sont internes ou externes au monde ostréicole.

Romain PEYRAUD répond que 60% des nouveaux arrivants sont extérieurs à la profession.

Philippe MORANDEAU, CRC 17, précise que les générations précédentes n'ont pas encouragé leurs enfants à s'inscrire dans ces professions. Les coûts de production sont plus élevés dans le département que dans les bassins situés plus au nord. Les professionnels doivent valoriser fortement leurs produits via la vente directe : dégustation, marché et vente à l'établissement.

Romain PEYRAUD ajoute que les productions du marais représentent une belle opportunité de diversification mais qu'il est difficile de trouver des espaces de production d'un seul tenant à proposer aux professionnels. L'identification des parcelles de marais mobilisables et exploitables est un réel enjeu pour installer ces professionnels voulant développer la polyculture en marais.

Michel PARENT s'interroge sur la situation de crise qu'a connu l'ostréiculture cet hiver. Bien que le bassin de la Charente-Maritime n'ait pas été fermé pour raisons sanitaires, la diminution de la consommation d'huître a fortement impacté les entreprises et leur chiffre d'affaires.

Jean PROU, Département 17, fait référence au norovirus et à l'incertitude apportée par le changement climatique. Ces situations ne sont plus exceptionnelles malheureusement et les prévisions sont difficiles à réaliser. Il y a une réelle difficulté à déterminer des tendances et à qualifier les situations. De plus, il ajoute qu'il paraît également nécessaire de connaître les prix des terrains à terre et en mer pour faciliter leur acquisition.

Romain PEYRAUD répond que la DDTM connaît les montants des transactions et qu'il serait possible de disposer d'un suivi et d'une bancarisation de ces données afin de mieux connaître la valeur des terrains.

Audrey BRUNEAU, IFREMER, confirme que les crises sanitaires se multiplient et augmentent les moments d'incertitude, la profession va devoir continuer à s'adapter. De plus, Audrey Bruneau s'interroge sur le lien du projet avec les acteurs de la formation, ce projet comporte-t-il un volet formation, y a-t-il des actions prévues en ce sens ?

Laurent CHAMPEAU répond que le CRC 17 s'est doté d'une stratégie relative à la formation intitulée CRC Avenir et qui est un autre dispositif à part entière. L'offre de formation est importante sur le département et il est nécessaire de remplir ces formations en faisant mieux connaître les métiers de la conchyliculture et en développant leur attractivité.

Arnaud DAUTRICOURT, Centre International de la Mer, s'interroge sur l'échelle de ce type de dispositif, est-ce que c'est développé bassin par bassin ou nationalement.

Laurent CHAMPEAU répond que le travail effectué sur l'attractivité des métiers est national mais que les caractéristiques des bassins nécessitent, sur les éléments décrits ici, une application plus locale avec la prise en compte des spécificités locales.

Pauline LOUBAT, LPO, s'interroge sur l'articulation de ce projet avec le programme de nettoyage et de réhabilitation des concessions maritimes.

Laurent CHAMPEAU, précise que le lien peut être fait grâce aux réserves foncières réglementées par le code rural qui peuvent être, une fois nettoyées, utilisées pour une nouvelle installation ou pour une restructuration collective afin de réaménager des parcelles, améliorer la courammentologie. Pour les jeunes arrivant dans la

profession on pourrait imaginer en plus de l'aide à l'installation apportée par le département de doter le nouvel arrivant de parcelles afin de disposer de tous les éléments pour pouvoir produire des huîtres directement.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Philippe Morandeau, Laurent Champeau, Romain Peyraud (CRC 17) et Nathalie Daniel (Echo Mer).

À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.

Projet de festival autour des Huîtres Marennes Oléron : de la claire à l'assiette	
Maître d'ouvrage	GQ HMO - Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet proposé par le Groupement Qualité, association et organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Indication Géographique Protégée (IGP) Huîtres Marennes Oléron et qui regroupe 200 adhérents vendant sous ce nom. Organisme visant à la valorisation du territoire, du merroir, du savoir-faire et du produit. Mise en valeur des richesses et du patrimoine du bassin de production. Projet naissant de la coopération avec l'Irlande et la Route des saveurs maritimes (OT IOMN), échanges d'expérience et invitation au Galway Oyster Festival (GQ et OT). Volonté de reproduire cet événement qualitatif sur le territoire. 2024 est l'année des 50 ans des Huîtres Marennes Oléron, volonté de marquer cette date en organisant un projet événementiel, un festival proposé sur deux jours à Marennes et soutenu par CCBM, la mairie, OT IOMN, CRC 17, Cité de l'huître... Manifestation fédératrice, visibilité internationale souhaitée, qui sera destinée au grand public et aux professionnels. Festival organisé sur deux jours qui propose une déambulation aux visiteurs autour de différentes activités : le plus grand marché aux huîtres d'Europe, espace dégustation, animations/ateliers et conférences, concours culinaire, concours écailler, concert/spectacle, espace accueil pro, institutionnels, partenaires et médias. L'objectif est de mettre en valeur et de faire connaître le savoir-faire employé dans le marais et dans les claires d'affinage en proposant une découverte des produits de la claire à l'assiette. La mise en œuvre opérationnelle de l'événement et la coordination des partenaires sera réalisée par un prestataire, une agence événementielle. Se déroulera les 11 et 12 octobre 2024. Espace privilégié est le stade de Marennes et une partie des bas-côtés entre le stade et l'écluse du port. Couplé avec la Cité de l'huître qui proposera en amont de la manifestation une semaine d'ateliers. Un minimum de 15 000 visiteurs est attendu.
Coût total de projet	170 000€ TTC
Montants FEAMPA	68 000€ soit 40% du cout total du projet ; 17% de la fiche action ; 6.8% de la maquette

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 26 janvier 2024 propose la note de 14/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Gratuité du festival est la bienvenue.
- Forte mobilisation/implication et adhésion des professionnels sera un gage de réussite de l'évènement.
- Communication locale, régionale et internationale vers les professionnels et le grand public à développer.
- Intérêt de proposer ce festival sur les ailes de saison.

L'avis préalable du service instructeur daté du 16 février 2024 souligne les points suivants :

- Le GQHMO ne semble pas soumis aux règles de la commande publique. Toutefois, au regard du taux et des montants d'aide sollicités, ce projet serait majoritairement financé par des fonds publics. Pour les prestations prévues dans le cadre du projet, il convient donc de suivre les étapes d'un marché à procédure adaptée.

Laurent CHIRON, GQ HMO, introduit le projet et présente la structure et Aglaée Saumonneau détaille le projet en suivant.

Michel PARENT demande quel rôle joue la Cité de l'Huître dans ce festival.

Aline PAUWELS, Cité de l'Huître, précise que sera organisée une semaine d'animation à la Cité de l'Huître juste avant la tenue du festival. Les deux événements seront complémentaires et liés. Cette semaine sera dédiée à la sensibilisation de tous les publics.

Aglaée Saumonneau ajoute que les deux événements sont complémentaires et permettraient d'avoir une semaine complète dédiée aux savoir-faire ostréicoles.

Laurent CHIRON ajoute que le but est de lier les deux sites et les deux événements et de faire un réel cordon pour le transport des visiteurs, notamment grâce aux petits trains faisant la liaison estivale.

Aline PAUWELS ajoute que ce moyen de transport permet également de continuer la sensibilisation en créant une animation commentée au sein du transport.

Jean PROU encourage le GQ HMO à solliciter le département pour l'accompagnement de ce projet.

Emilie MARIOT, CPIE IODDE, s'interroge sur la dimension environnementale de ce festival et les moyens mis en œuvre pour lutter contre l'impact d'un événement de ce type en termes de gestion des déchets par exemple.

Aglaée SAUMONNEAU précise que cet aspect est intégré dans la prestation de l'agence événementielle qui aura la charge de l'organisation de l'évènement. Le tri des déchets, le choix des matières, des consommables seront à prendre en compte pour limiter l'impact de l'évènement.

Laurent CHIRON ajoute que le volet environnemental dans ce type de prestation est aujourd'hui incontournable et il rappelle que la profession est très attachée à ces problématiques.

Rémi JUSTINIEN, Région Nouvelle-Aquitaine réitère le fait que la Région est ravie d'accompagner le projet et qu'elle pourrait également intervenir par le biais de l'Agence de l'Alimentation de Nouvelle-Aquitaine (AANA). Et il complète en précisant qu'aujourd'hui l'octroi des aides est bien conditionné en fonction de critères environnementaux (parking, transport, déchets, recyclage etc...).

Emilie MARIOT s'interroge sur le lien réalisé entre la Cité de l'Huitre, le festival et les établissements scolaires.

Aline PAUWELS précise qu'en effet différents niveaux scolaires seront sensibilisés durant cette semaine et participeront à différents ateliers. Des écaillers viendront notamment former à l'écaillage différents jeunes. L'écailler est le deuxième métier de l'huitre et est aujourd'hui trop peu valorisé.

Laurent CHIRON ajoute que le Groupement Qualité HMO a assez peu d'expérience avec les écoles mais sont plus proches des lycées hôteliers de la Rochelle et de Royan. Il y a une nécessité de dépasser aussi le métier et de valoriser tous les à côtés (métiers liés aux savoir-faire culinaires tels que la dégustation, caractérisation des goûts de l'huitre, ouverture, présentation du produit etc...).

Michel PARENT ajoute que s'est tenue en 2023 la journée mondiale de la mer, elle sera renouvelée en 2024 et il faudra veiller à bien coordonner ces deux événements.

Rémi JUSTINIEN ajoute que nous sommes un territoire croissance bleue et qu'il ne faudra pas hésiter à s'associer à cette démarche.

Alain BOMPARD, CCBM ajoute que c'est organisé cette année à Marennes mais que c'est bien l'ensemble du territoire qui va bénéficier des retombées de cet événement. De plus, l'organisation cette manifestation sur les ailes de saisons est la bienvenue.

Aglaée SAUMONNEAU précise que le choix de la date n'est pas anodin que le mois d'octobre représente la relance de la saison (label rouge).

Lionel PACAUD, OT IOMN, précise qu'en effet l'organisation d'évènement sur les ailes des saisons est une volonté forte du territoire. Cet évènement majeur va apporter une belle notoriété, il est important d'avoir une promotion locale de notre produit phare.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Alain Bompard (CCBM), Jean Prou (Département 17), Philippe Morandea, Laurent Champeau et Romain Peyraud (CRC 17), Aglaée Saumonneau et Laurent Chiron (GQ HMO) bien que ce dernier ne soit pas membre votant et Lionel Pacaud (OT IOMN).

À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.

Valorisation de l'identité et de la culture maritime du territoire dans le cadre de l'accueil d'un évènement nautique majeur - La Solitaire du Figaro Paprec	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet proposé par la CARA dans le cadre d'une escale de la Solitaire du Figaro du 4 au 8 septembre 2024. Installation d'un « village » grand public au plus proche des bateaux et dont certains stands seront dédiés à la mise en valeur de l'identité et de la culture maritime du territoire afin de promouvoir les métiers et les produits de la mer. Différentes activités/animations prévues : - Espace de discussion et de présentation des acteurs et filières croissance bleue ; - Visites guidées du port de pêche et de plaisance ; - Animations dédiées à la préservation de l'environnement littoral et aux formations des métiers de la mer et du littoral ; - Accueil de classes de CM2 de la CARA sur le village (découvertes produits et métiers, visite guidées, flash mob) ; - Matinée de conférences. Cet évènement sera également l'occasion d'organiser une journée croissance bleue (mission croissance bleue contrat région). Une première escale en 2022 avait attiré 43 000 visiteurs aussi cet évènement peut-être une belle vitrine pour la valorisation des produits et des métiers de la mer. Intégré au schéma nautique de la collectivité
Coût total de projet	18 000€ TTC
Montants FEAMPA	7 200€ soit 40% du cout total du projet ; 1.8% de la fiche action ; 0.7% de la maquette

Gabrielle Mossot rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Le comité technique du 26 janvier 2024 propose la note de 13/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Bonne opportunité pour valoriser les métiers des filières croissance bleue auprès d'un public varié.

L'avis préalable du service instructeur daté du 16 février 2024 souligne les points suivants :

- Les dépenses liées à la promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas éligibles lorsque le projet est porté par une collectivité (cf. article 54 du règlement pêche-aqua UE 2022/2473).

Arnaud GOICHON, CARA et Marine FOUIN, CARO, CARA, CCIO et CCBM, présentent le projet à deux voix.

Marie-Christine LAHARY, ACAAPP, précise que la communication relative à la pêche durable devra être bien réalisée, tous les discours ne se valent pas. Les pêcheurs du territoire s'attachent à pratiquer une pêche durable aussi il faudra bien veiller aux messages et idées développés.

Marine FOUIN précise que cette intervention sera réalisée par un universitaire dont le discours se veut neutre.

Audrey BRUNEAU s'interroge également sur les acteurs intervenant concernant la préservation de l'environnement.

Arnaud GOICHON précise que les intervenants seront sollicités via un appel à candidature pour voir quelle structure serait disponible. L'idée est de construire les animations en fonction de la disponibilité des structures.

Amélie PERRAUDEAU, Port de la Cotinière, souligne qu'il sera important de bien informer les acteurs des filières du territoire des structures sollicitées pour les interventions.

Marine FOUIN précise qu'un groupe de travail sera constitué afin d'intégrer toutes les parties prenantes du projet.

Amélie PERRAUDEAU insiste en précisant qu'il existe une variété de pratiques sur le territoire qui peuvent être expliquées par des discours contrastés et qu'il sera nécessaire de bien lier les intervenants et les pratiques existantes sur le territoire.

Rémi JUSTINIEN précise qu'il rejoint les remarques précédentes. Il faut bien cibler l'action du projet et les propos et discours qui seront développés. Il peut y avoir par exemple autant de définition de la pêche durable que de professionnels la pratiquant. Il faudra être bien vigilant à cet aspect.

Il ajoute que les trois projets présentés aujourd'hui, tous portés par des structures différentes, ont pour objectif la valorisation de l'identité maritime du territoire et c'est encourageant. Mais il insiste sur le fait de bien faire attention à ne pas reproduire trois fois la même chose. La Solitaire du Figaro est un évènement nautique et il faudra être vigilant à ne pas trop se perdre sur de trop nombreux sujets. Enfin, Rémi Justinien souligne l'importance de s'entourer de l'Atlantic Cluster, acteur majeur du nautisme.

Marine FOUIN, précise en effet que le stand dédié aux acteurs de la croissance bleue permettra de valoriser le travail engagé par le Cluster et d'autres acteurs du territoire.

Yohan WEILLER, PNM EGMP, précise que le parc avait pu participer à la précédente édition et que cela avait été une réussite. Cette visibilité permet de présenter les travaux menés au quotidien par les structures du territoire auprès d'un public peu ciblé par ailleurs. Le PNM sera ravi de participer à nouveau à cette nouvelle édition afin de sensibiliser le public présent aux enjeux environnementaux marins.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Christian Pitard (CARA).

À l'unanimité, les membres du GALPA s'accordent sur un avis de sélection favorable.

OUTILS DE COMMUNICATION DU TERRITOIRE ÎLES ET ESTUAIRES CHARENTAIS

Voir diapositives correspondantes (diap. 20).

LES RÉSEAUX DES GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 21 à 23).

SUITE ET CALENDRIER

Voir diapositive correspondante (diap. 24 et 25).

- **Prochain comité de sélection**

Date butoir rendu des fiches-projets : le 26 avril 2024

Comité technique : le 24 mai 2024

Comité de sélection : le 14 juin 2024

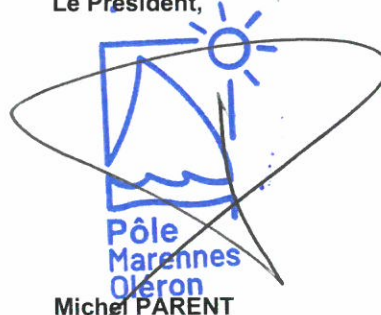
CONTACTS

Monsieur Michel PARENT
Président du Pôle Marennes Oléron
22 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
05 46 47 49 71
www.marennes-oleron.com
www.ilesetestuairescharentais.com

Chargée de mission : Gabrielle Mossot
g.mossot@marennes-oleron.com
05 46 75 23 89
06 16 46 82 06

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le 20 février 2024

Le Président,


Pôle
Marennes
Oléron
Michel PARENT

